

K E R E N

F I N A N C E



**Rapport LEC – Article 29**  
**Année 2023**

## **1° Informations relatives à la démarche générale de l'entité :**

Depuis sa création, Keren Finance privilégie l'investissement en actions européennes dites de croissance notamment sur le segment des petites entreprises ou small caps. Cette stratégie d'accompagnement de petites valeurs s'insère dans une logique de long terme où la connaissance des équipes dirigeantes et l'évaluation de la qualité de la gouvernance sont au moins aussi importantes que l'analyse financière des sociétés. Ceci est également valable sur le segment des obligations d'entreprises (généralement moins bien couvertes que les actions cotées de grandes capitalisations) qui a constitué l'autre axe de développement majeur de notre société ces dernières années.

En ayant ce biais croissance dans notre philosophie de gestion, notre objectif consiste à identifier les sociétés leaders sur des marchés, offrant de la visibilité sur leur croissance future.

Or, nous ne croyons pas en une croissance future non respectueuse de la planète et de ses habitants. Nous évaluons ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de nous assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour nous, un investissement responsable est donc avant tout un investissement durable.

### **PRI**

Keren Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (P.R.I) depuis septembre 2020.

Cela implique que Keren Finance s'engage à :

- Intégrer les questions de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans ses politiques et pratiques de propriété
- Rechercher des informations appropriées sur les questions ESG par les entités dans lesquelles elle investit.
- Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes dans le secteur de l'investissement
- Travailler avec le Secrétariat des PRI et d'autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des Principes
- Etablir un rapport sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes

### **Exclusions**

Depuis de nombreuses années, pour des raisons éthiques et parce que nous les jugeons contraires à l'intérêt de nos clients sur le long terme, Keren Finance a fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- La fabrication et commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines anti-personnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.

- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac
- L'exclusion des Etats non coopératifs fiscalement.

Cet usage est désormais acté officiellement dans notre politique de gestion depuis le mois d'août 2020.

Keren Finance se tiendra informé de l'évolution des normes de places au travers des politiques d'exclusions rendues publiques par plusieurs institutions financières de renommée mondiale.

### **Méthodologie ESG**

En 2020, les équipes de gestion de Keren Finance ont décidé de formaliser la prise en compte de facteurs ESG dans leurs fiches d'analyses des sociétés étudiées, tant sur les actions que sur le secteur obligataire.

Une notation des émetteurs selon les actions menées sur des thématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance prises de façon distinctes, est effectuée permettant l'attribution d'un score justifié par le gérant (commentaire sur la méthode utilisée, documents sources...etc).

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur un certain nombre de critères définis au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation.

Le modèle quantitatif interne de Keren Finance est appelé KEYS (Keren ESG Yield System). Il collecte les données extra-financières des rapports ESG/ ISR ou sustainability report des entreprises et les répertorie. Ces dernières sont, par la suite, comparées au travers de 13 critères/ Keys Performance Indicator (KPI), par secteur, via une logique Best-in-class.

Pour le fonds Keren Crédit ISR, la sélection est plus stricte puisqu'elle regroupe 25 KPI. On comptabilise ainsi 6 critères environnementaux, dont la pondération est égale à 5%, suivis de 11 critères sociaux, équipondérés également à 2,72% et 8 critères de gouvernance pondérés à 5%.

On constate ainsi que les KPI environnementaux et sociaux composent chacun 30% de la notation finale, contre 40% pour la gouvernance. Ils sont soit quantitatifs, auquel cas comparés au secteur de référence, soit qualitatifs donc binaires et se voient attribuer, soit la note minimale, soit la note maximale.

Voici quelques exemples de critères ESG :

Un facteur « **Environnement** » qui comprend entre autres :

- Le total des émissions CO2 par rapport aux ventes
- La présence d'une politique sur le changement climatique
- La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Un facteur « **Social** » qui comprend entre autres :

- Le pourcentage de turnover dans la société
- La mise en place d'une politique anti-corruption
- La part des femmes à des postes de management

Un facteur prépondérant « **Gouvernance** » avec plusieurs indicateurs comme :

- La part d'administrateurs indépendants
- La présence d'un président de comité indépendant
- La part de femmes au comité de direction
- L'âge moyen du conseil d'administration

La note de chaque pilier est la moyenne des notes des critères constituant ce pilier.

La note globale ESG KEREN FINANCE est la moyenne pondérée des notes de chaque pilier.

A l'analyse quantitative s'ajoute une analyse qualitative, permettant de vérifier la cohérence de notre modèle KEYS. En effet, celui-ci ne collectant que les données des rapports extra-financiers, plusieurs informations clés ne sont parfois pas comptabilisées, car présentes directement sur le site de l'émetteur ou dans des revues de presse.

C'est pourquoi nous menons un important travail d'analyse et de communication avec ces émetteurs (questionnaires, recherche, etc.) afin de pouvoir les noter au sein de notre modèle en utilisant exactement les mêmes critères que précédemment.

Ces émetteurs ne publiant pas (ou peu) de données, l'évaluation de chaque critère ne peut pas se faire en utilisant notre modèle quantitatif. Ce sont nos équipes d'analyse et de gestion spécialisées en ESG qui vont évaluer chaque critère en utilisant toutes les ressources disponibles (rapports annuels des sociétés, politiques disponibles, réponses obtenues aux questionnaires envoyés directement au management et/ou équipes ESG/ISR des émetteurs, comparaison avec les pairs des secteurs d'activités, etc.) afin de pouvoir attribuer une note.

Une fois la note attribuée, celle-ci est historisée dans la base de données, mais ne remplace la note KEYS que si l'une de ces conditions est respectée :

- Il n'y a pas de score dans le modèle
- Les deux notes présentent un écart de plus de 20 points.

D'une part, il est légitime et juste selon nous d'utiliser le travail de l'analyste au profit de l'enrichissement de notre base de données interne, que la note soit avantageuse ou non.

D'autre part, une différence de plus de 20 points traduit un manque d'informations quantitatives ou bien une évolution de ces dernières depuis le dernier rapport ESG, auquel cas il convient alors de les actualiser.

### **Méthodologie de Durabilité**

En adéquation avec les évolutions réglementaires et les obligations de publication sur de nouvelles variables ESG, Keren Finance a défini un processus strict et complet, permettant de définir si une entreprise est durable ou non.

Depuis janvier 2024, nous utilisons les 14 PAI obligatoires (Principales incidences négatives), en ligne avec l'article 4 SFDR du règlement Disclosure. Cela nous permet d'homogénéiser l'analyse entre les investissements, pour les rendre plus comparables, et légitimer notre processus.

Les critères utilisés sont les suivants :

1. Émissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité des GES des entreprises bénéficiaires
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la <sup>222</sup>biodiversité
8. Émissions dans l'eau
9. Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
11. Absence de procédures et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes

13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)

Ces derniers sont pondérés selon leur niveau de couverture respectif. Plus un indicateur dispose d'un niveau de couverture important, plus sa pondération sera haute.

Ce modèle nous permet non seulement de présenter une donnée claire sur le taux d'investissement durable de nos fonds, mais nous sert également dans le processus de sélection de notre nouveau fonds article 9 Keren Multi-Transitions, qui applique un taux d'exclusion de 30% des valeurs de son indice de référence, tout en étant composé de 100% d'investissements durables (ou 90% en prenant en compte les liquidités).

### **Labels**

Nous avons obtenu en mars 2021 le Label Relance pour notre fonds Keren Essentiels. Ce label permet de reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non. Il permet également de matérialiser davantage l'engagement de notre gestion dans la finance responsable. Notre objectif est d'orienter l'épargne vers le financement de long terme des entreprises françaises.

En février 2021, le fonds Keren Crédit ISR est créé et est labélisé fonds ISR dans les mois qui suivent. Le label ISR a pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Ce label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label. Ces exigences sont classées en 6 catégories, qui constituent les 6 piliers du référentiel. Elles sont vérifiées tous les ans.

Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers.

Toutes les informations concernant nos pratiques ESG, notamment en faveur du climat, sont disponibles sur notre site internet, sur lequel sont accessibles les documents commerciaux (fiche commerciale et lettre mensuelle), les documents réglementaires (DIC & Prospectus, rapport annuel, rapport semestriel), notre code de transparence ISR ainsi que notre politique d'investissement responsable. Davantage d'informations sont apportées pour le fonds Keren Crédit ISR au travers de ses indicateurs de performance ESG, actualisés tous les 6 mois.

## **PAI (Principales incidences négatives)**

	Category	Mand...	Indicateur	Valeur	Couverture
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	47 884 tCO2e	49.19%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 2	8 320 tCO2e	49.19%
Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 3	211 281 tCO2e	47.48%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2	97 tCO2e/MEur	50.20%
Corporates	Greenhouse gas emissions	2	Carbon Footprint Scope 1-2-3	482 tCO2e/MEur	47.45%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2	93 tCO2e/MEur	49.04%
Corporates	Greenhouse gas emissions	3	Carbon Intensity Scope 1-2-3	806 tCO2e/MEur	46.37%
Corporates	Greenhouse gas emissions	4	Exposure to companies active in fossil fuel sector	0.23%	50.21%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy consumption	23.42%	37.18%
Corporates	Greenhouse gas emissions	5	Share of non-renewable energy production	2.31%	11.01%
Corporates	Greenhouse gas emissions	6	Energy consumption intensity per high impact climate sector	0.39GWh/MEur	33.90%
Corporates	Biodiversity	7	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	1.88%	50.21%
Corporates	Water	8	Emissions to water	0.00 t/MEur	3.52%
Corporates	Waste	9	Hazardous waste	2.28 t/MEur	48.98%
Corporates	Social and employee matters	10	Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterpr...	0.00%	50.21%
Corporates	Social and employee matters	11	Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UNGC and OE...	15.82%	49.25%
Corporates	Social and employee matters	12	Unadjusted gender pay gap	0.22%	2.37%
Corporates	Social and employee matters	13	Board gender diversity	20.82%	49.87%
Corporates	Social and employee matters	14	Exposure to controversial weapons	1.19%	50.21%

## **2° Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité :**

### **Techniques**

Keren Finance a souscrits plusieurs contrats avec des fournisseurs de données extra-financières afin d'utiliser leurs données en fonction de la couverture actuelle des émetteurs (pour rappel principalement centré sur l'Euro High Yield et les petites & moyennes capitalisations françaises).

Nous avons également mis en place une bibliothèque partagée comprenant les études et recherches publiques disponibles sur les thématiques ESG. Notre modèle de notation extra financier, KEYS, est utilisé depuis 2020 et s'appuie à la fois sur les données extraites de Sequantis, de Carbon4 et de Sustainalytics, qui sont des données externes.

Notre PMS (Portfolio Managing System) dénommé Rubis, calcule la note et le taux de couverture ESG de chaque fonds en temps réel. Il permet également la mise en place de contrôles pré-trade et post-trade.

### **Humains**

Un groupe de travail a également été mis en place. Constitué d'un membre de la Direction, du gérant de KC ISR (titulaire du CESGA - Certified ESG Analyst), de l'analyste ESG (titulaire du CESGA - Certified ESG Analyst), d'un analyste crédit (titulaire du CESGA - Certified ESG Analyst), du contrôleur interne (titulaire du CESGA - Certified ESG Analyst) et du contrôleur des risques, il a pour vocation d'améliorer notre processus ESG et d'encadrer nos engagements réglementaires.

Nous disposons de 2.5 ETP travaillant sur des sujets liés à l'ESG, dont un analyste ESG dédié. Concernant leur formation, 5 membres de l'équipe sont certifiés CESGA, à savoir le contrôleur interne, un gérant, un analyste crédit, un analyste action et l'analyste ESG.

A mesure que les besoins concernant l'ESG grandissent, d'autres membres seront formés en vue d'obtenir cette même certification, afin d'agrandir le groupe de travail.

Ces personnes ont toutes contribué à l'élaboration du label ISR pour le fonds Keren Crédit ISR, en collaboration avec l'auditeur Deloitte. Elles disposent ainsi toutes de connaissances pratique en matière l'ESG.

L'ensemble du personnel a suivi une formation en matière d'ESG en 2023.

### **3° Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité :**

Keren Finance n'a pas mis en place de Comité de Rémunération.

La société de gestion est indépendante et son capital est détenu par ses dirigeants et salariés. D'autres part, la taille de la société de gestion, les montants des encours gérés, le process simple mis en place et le nombre de collaborateurs ne nous semblent pas exiger la création d'un comité de rémunération.

Le comité de Direction, composé des deux dirigeants et du RCCI, est responsable de l'approbation et du respect de la politique de rémunération de la société de gestion et supervise sa mise en œuvre ainsi que toute dérogation ou modification significative qui y serait apportée ultérieurement. Il joue par conséquent le rôle de Comité de Rémunération et se réunit en janvier de chaque année.

Il n'y a, chez Keren Finance, aucune corrélation directe ni indirecte entre la rémunération des dirigeants et les performances ESG des fonds.

La gouvernance est composée de :

- Raphael Elmaleh, occupant le poste de président. Il gère les OPCVM mixtes. Il a construit son expérience de gérant au sein de diverses institutions financières françaises et étrangères (Banques Populaires, Union Bancaire Privée). Il est titulaire d'un DEA Monnaie, Banque, Finance.
- Vincent Schmidt, occupant le poste de Directeur Général et de directeur du développement. Il a la charge du suivi des relations institutionnelles et commerciales. Il était auparavant Directeur Commercial d'Aurel Leven Gestion puis Directeur des partenariats chez KBL France. Il est titulaire d'un 3e cycle de Trésorerie Finance et Ingénierie Financière.
- Christelle Dupuis, occupant le poste de Secrétaire Générale et de RCCI. Elle était auparavant Directrice des Opérations puis RCCI chez Richelieu Finance après avoir exercé chez CM-CIC Securities le rôle d'interface entre les sociétés de gestion et le dépositaire. Elle est diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG).

Nous ne disposons d'aucun administrateur indépendant, et concernant la parité, un tiers de la gouvernance est composé de femmes.

### **4° Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en oeuvre**

La gouvernance étant au cœur de nos préoccupations ESG, Keren Finance s'engage à analyser les résolutions et à prendre part aux votes lors des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons au moins de 5% du capital. Au regard des positions actuellement détenues, cela représente une part non significative des sociétés présentes dans nos portefeuilles.

En outre, Keren Finance s'engage à abaisser ce seuil de détention de 10% tous les ans pour atteindre le seuil de 2% de sorte à augmenter graduellement sa participation aux assemblées générales et



permettre à la société de formaliser une politique de vote respectueuse des valeurs qu'elle entend promouvoir.

Faisant preuve de notre engagement actionnarial, nos gérants ont pu rencontrer a de très nombreuses reprises, des émetteurs lors de l'année 2023.

Pour ceux non notés ou mal notés et/ou ne publiant pas encore suffisamment de données, nous procédons à un accompagnement menant vers une démarche positive et constructive.

Afin de pouvoir mieux juger leur engagement à s'améliorer dans le futur, Keren Finance a mis en place un questionnaire qui permet d'approfondir le dialogue avec les émetteurs et d'améliorer leur note.

Le but de ce questionnaire est d'entamer une discussion efficace avec les entreprises pour les inciter à mieux communiquer sur la prise en compte des données ESG. A titre d'illustration, et de façon évolutive dans le temps et selon les secteurs d'activités, figurent ci-dessous deux exemples de question issu du questionnaire :

- Disposez-vous des données quantitatives suivantes : pourcentage d'administrateurs indépendants, pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du comité d'audit ?
- Avez-vous un Président indépendant et un administrateur référent indépendant ?
- Disposez-vous des données quantitatives suivantes : taux de turnover, taux de fréquence des accidents du travail, pourcentage de femmes dans l'effectif et dans les postes de management ?
- Avez-vous des politiques en place pour l'égalité des chances, pour la protection des lanceurs d'alertes, pour les droits de l'homme, contre le travail forcé des enfants, pour une rémunération plus juste des employés ? Si oui, pouvez-vous nous expliquer leur fonctionnement opérationnel avec quelques exemples d'actions et d'engagements ? Si cela est expliqué dans votre code d'éthique/code de conduite, pouvez-vous nous en donner un exemplaire ?

A juin 2024, nous avons contacté 28 sociétés, et obtenu un taux de réponse de 43%.

Emetteurs	Date d'envoi	Dernière relance	Réponse	Commentaire
SNF / SPCM	19/11/2020			Note suffisante
Salt / Matterhorn Telecom Holding SA	28/01/2021	28/07/2021		Note suffisante
BUT	28/01/2021	02/11/2021	02/12/2021	OK
EIR	29/06/2021	12/11/2021		Note suffisante
Tereos	08/10/2021	10/11/2021		Note suffisante
Graanul (Cullinan)	16/11/2021			Sorti des fonds
United group/Summer bidco	10/01/2022	08/03/2024	18/03/2024	
Paprec	18/01/2022			Sorti des fonds
Francaise de l'énergie	03/02/2022		21/03/2022	OK
Reworld	04/02/2022		22/02/2022	OK
Voyageurs du Monde	07/02/2022	08/03/2024		
Fontaine	14/02/2022	08/03/2024		
M2i	15/02/2022		18/02/2022	OK
Vente-Unique	17/02/2022		11/03/2022	OK
Kinepolis	17/02/2022	08/03/2024	12/03/2024	
MGI Digital	01/03/2022			Sorti des fonds
Biosynex	01/03/2022			Sorti des fonds
Cogelec	01/03/2022		23/03/2022	OK
Dontnod	01/03/2022	08/03/2024		
Kerlink	01/03/2022			Sorti des fonds
Verisure	21/03/2022		28/03/2022	OK
Maxeda	27/04/2022		04/05/2022	OK
Sarens	27/09/2022	08/03/2024		
Jaguar Land Rover	11/10/2023			OK
Roll-Royce	11/10/2023		12/10/2023	OK
BAWAG	18/10/2023		02/11/2023	OK
ING Groep	28/11/2023			OK
Picard	24/05/2023	01/03/2024		

Par ailleurs, nous nous engageons, conformément à notre process ISR, à ne pas conserver à l'actif du fonds Keren Crédit ISR, tout émetteur n'ayant pas donné suite à notre questionnaire dans les 6 mois et dont la note ESG reste trop faible pour intégrer l'univers investissable.

## 5° Informations relatives à la Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles :

### Classification SFDR par fonds (AuM m€)

Classification SFDR	Article 8	Article 9	%
Keren Patrimoine	241,8		34,7%
Keren Corporate	147,9		21,2%
Keren Recovery 2027	142,2		20,4%
Keren 2029	40,1		5,8%
Keren Essentiels	27,4		3,9%
Keren Crédit ISR	26,7		3,8%
RPUR	19,2		2,8%
Continuo	15,4		2,2%
Keren Diapason	14,7		2,1%
NS	14,3		2,1%
Génération Pat	5,2		0,7%
Keren Multi-Transitions		2,3	0,3%

Exposition de 0.19% du total des encours de la gestion collective au secteur des combustibles fossiles.

## 6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR :

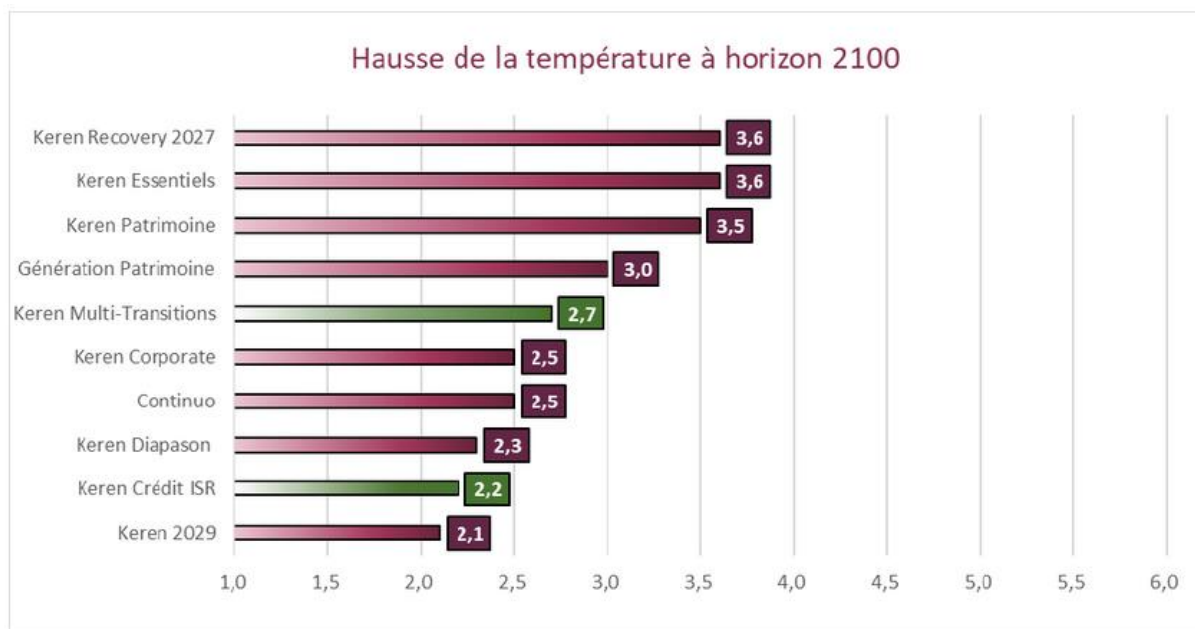
En adéquation avec les accords de Paris, nous nous engageons à limiter au maximum la hausse des températures liée à nos investissements à 3% d'ici 2030, principalement au sein de Keren Crédit ISR, à raison d'1.9°C d'ici 2025.

Ces mesures nous sont fournies par un agrégateur de données ESG nommé Sequantis, récupérant lui-même les données calculées par Carbon4, une entreprise dont l'objectif est d'accompagner la transformation du monde vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Ces mesures nous étant transmises via un intermédiaire, le processus et la méthode de calcul nous sont opaques. Il s'agit là d'une limite méthodologique.

Il convient par ailleurs de rappeler que la hausse de 1.5°C à horizon 2100 est un seuil incompressible. L'objectif de l'accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Plusieurs récentes études (Damon Matthews/Seth Wynes, de l'Université Concordia à Montréal) affirment que les activités humaines ont d'ores et déjà provoqué une hausse globale des températures de 1,25°C.

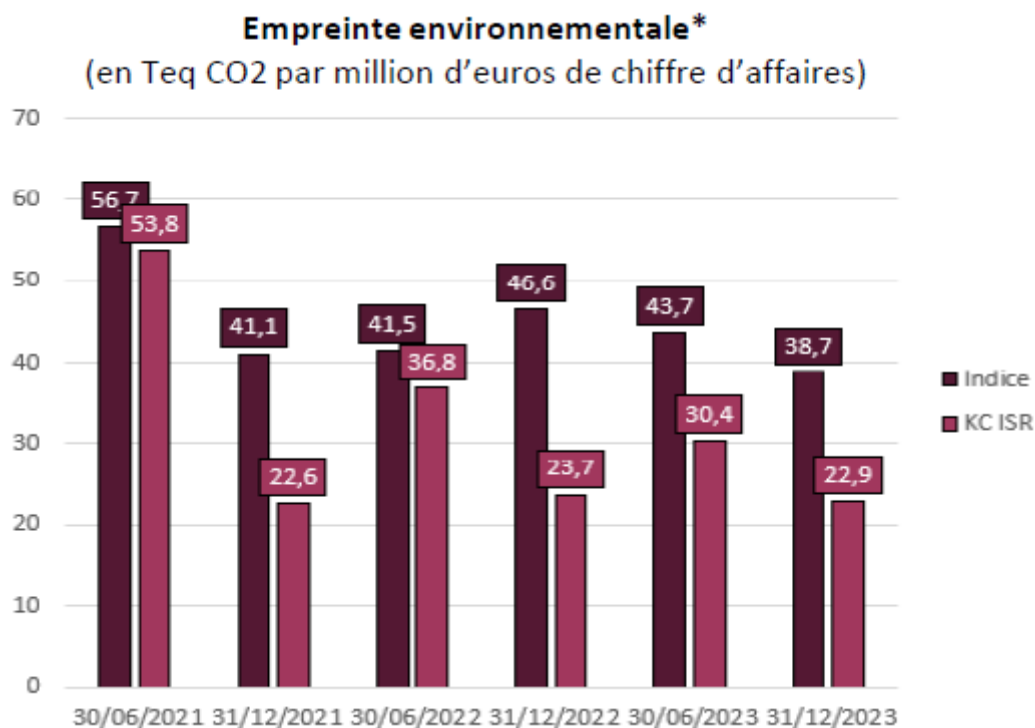
Ainsi, l'objectif de Keren Crédit ISR de limiter la hausse à 1.9°C des températures à horizon 2100 induit un impact net des investissements de seulement 0.4°C.

### Hausse de la température induite par nos investissements à horizon 2023, par fonds.



Source : Carbon4Finance

### Evolution de l’empreinte environnementale de KC ISR depuis 2021



Source : <https://www.sequantis.com>

Une actualisation de ces variables est réalisée semestriellement pour s’assurer de la convergence des portefeuilles vers leur objectif climatique.

### **7° Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :**

Pour le fonds ISR, la méthode d’analyse ESG utilisée est KEYS 25, elle prend en considération dans sa notation, la présence ou non d’une politique de protection de la biodiversité chez les émetteurs. D’autres variables sont également prises en compte telles que la consommation d’eau et la consommation d’énergie. L’objectif à terme est que ce soit le cas pour tous les fonds de la gamme. En ce sens, toutes les analyses qualitatives sont réalisées via le modèle KEYS 25. On en compte aujourd’hui près de 250.

#### **Alignement Taxonomie par fonds (%)**

<b>Alignement Taxonomie (%)</b>	<b>AuM (m€)</b>	<b>CA</b>	<b>CAPEX</b>	<b>OPEX</b>
<b>Keren Patrimoine</b>	241,8	1,5	2,4	1,9
<b>Keren Corporate</b>	147,9	4	6,5	3,5
<b>Keren Recovery 2027</b>	142,2	2,1	2,6	1,6
<b>Keren 2029</b>	40,1	6,2	7	5,8
<b>Keren Essentiels</b>	27,4	7,8	7,4	5,5
<b>Keren Crédit ISR</b>	26,7	8,2	10,5	9,7
<b>RPUR</b>	19,2	1,6	3,5	1
<b>Continuo</b>	15,4	1	2,8	2,5
<b>Keren Diapason</b>	14,7	1,3	1,7	1,5
<b>NS</b>	14,3	3,2	4	3,1
<b>Génération Pat</b>	5,2	3,1	4,4	2,4
<b>Keren Multi-Transitions</b>	2,3	10	11	10,2

Lorsque la donnée n’est pas disponible car non publiée par l’entreprise, cette dernière est estimée par Carbon4.

Source : <https://www.sequantis.com>

### **8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :**

#### **Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité**

**Risque de Durabilité :** Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l’investissement. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l’Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le système de recherche ESG propriétaire de Keren Finance, KEYS, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité Les impacts consécutifs à l’apparition d’un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d’actifs impactés. L’évaluation des impacts probables des risques de

durabilité sur les rendements du fonds est donc effectuée en fonction de la composition du portefeuille au travers notamment :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille.

- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère comme ne répondant pas aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.

- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.

- L'industrie du Tabac

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles sont exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc). Nous ne disposons à ce jour pas de contrôle bloquant pré-trade concernant le niveau de controverse mais une amélioration de notre PMS est en cours de développement. Toutefois, avant chaque nouvel investissement l'équipe de gestion des risques et l'analyste ESG vérifient que le niveau de controverse soit inférieur à 5, tout en apportant des informations complémentaires telles que la note ESG, ou encore la hausse de la température induite. De plus, un rapport est effectué mensuellement et est distribué à tous les collaborateurs, faisant état du niveau de controverse de toutes les sociétés détenues, en gestion privée et en gestion collective, de son évolution et d'un détail explicatif.

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de les sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

## **9° Les principaux documents :**

Nous publions en libre accès sur notre site internet un ensemble de documents et politiques, que nous voulons aussi pédagogique que possible.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ces documents accessibles librement sur notre site dans la section « ESG - Investissement Responsable », sur la page « Notre méthodologie & documents » :

1. Politique d'Investissement Responsable
2. Rapport Loi Energie Climat – Article 29
3. Code de Transparence
4. Mesure de la durabilité des actifs
5. Les PAI
6. Le rapport de vote & d'Engagement

En complément, pour chaque OPC, nous mettons à disposition de nos investisseurs les documents suivants :

1. Article 10 – Informations relatives aux fonds art.8 et 9
2. Tous les mois, la Lettre mensuelle (ou Reporting) de chaque OPC intégrant une analyse Extra-Financière actualisée (taux de couverture ESG/Notation ESG du portefeuille/Contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 etc...)
3. L'annexe précontractuelle SFDR ainsi que l'annexe périodique
4. Un inventaire complet du portefeuille (tous les 3 mois avec 3 mois de décalage) pour l'OPC labélisé ISR
5. La stratégie d'investissement durable pour l'OPC labélisé ISR

Ces documents sont téléchargeables dans la partie « Documents à télécharger » située au bas de chacune des pages de nos fonds.



K E R E N

---

F I N A N C E

